

CONTRAT DE RESERVATION 2009

A retourner au CAMPING LA PINEDE EN PROVENCE - Les Massanes - 84430 MONDRAGON

NOM	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
		E mail	<input type="text"/>

VOITURE
Immatriculation

ANIMAL
Chien 1ère et 2ème
catégorie INTERDIT

Comment avez-vous connu La Pinède en Provence?

LOCATIONS					
DATE D'ARRIVÉE après 15 h	<input type="text"/>	DATE DE DÉPART avant 10 h	<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/>	Mobil - home	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
THYM 4/6 personnes	LAURIER 4/6 personnes	ROMARIN 4/6 personnes	ORIGAN 4/6 personnes	Bungalow toilé BASILIC 4 personnes	Tente SARIETTE 4 personnes

EMPLACEMENTS				
DATE D'ARRIVÉE après 12 h	<input type="text"/>	DATE DE DÉPART avant 12 h	<input type="text"/>	
Emplacement tente (dimensions)	<input type="checkbox"/>	Emplacement caravane (dimensions)	<input type="checkbox"/>	Emplacement camping car (dimensions)
				Électricité 8 Amps <input type="checkbox"/>

LISTE PARTICIPANTS		
NOM	Prénom	Date de naissance

PAIEMENT			
Total du séjour		<input type="text"/>	€
Arrhes: Total x 25 %		<input type="text"/>	€
Frais de réservation :15 €		<input type="text"/>	€
Assurance annulation (facultatif) Location: 18 € par semaine	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<input type="text"/> €
TOTAL à verser		<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/> CHEQUE	<input type="checkbox"/> CHEQUE VACANCES	<input type="checkbox"/> MANDAT POSTAL	
(A l'ordre de) "Camping La Pinède en Provence"			
<input type="checkbox"/> VISA, Euro/master N°	<input type="text"/>		
Expiré le	<input type="text"/>	/	<input type="text"/>
3 derniers chiffres au dos de la carte	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date		Signature	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

J'ai plus de 18 ans et je déclare avoir pris connaissance des remarques importantes ci-dessus et des conditions générales de vente et les accepter

REMARQUES IMPORTANTES

- La capacité d'accueil des mobil-homes 4 pers ou 6 pers, et des emplacements 6 pers. doit être respecté (adultes, enfants et bébés compris).
- En juillet, Août les locations sont de 15h à 10h. En mai, Juin, Septembre le jour d'arrivée et de départ sont libres (minimum 2 nuits).
- Le jour d'arrivée les emplacements sont disponibles à partir de 12 heures. Départ avant 12 heures
- La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.
- Les chiens acceptés dans le camping doivent obligatoirement être tenus en laisse. Tatouage et carnet de vaccination en cours de validité obligatoire. Chiens de 1ère et 2ème catégorie interdits.
- Un seul chien sera accepté par mobil-home.
- En Juillet, Août aucune arrivée ne pourra être prise en charge après 22h. En Mai, Juin et Septembre consultez nous. Pour toute arrivée tardive nous vous demandons de nous prévenir en avance.
- L'accès à la piscine est strictement interdit aux bermudas et shorts;
- Le port du bracelet de sécurité est obligatoire dans l'enceinte du camping.
- Les barbecues à charbon de bois sont strictement interdits.
- Pour les locations, les draps sont obligatoires (mais non fournis) et le ménage n'est pas inclus.
- 1 seul véhicule est autorisé pour chaque emplacement ou location.
- Aucun mineur ne sera accepté à séjourner sur le camping non accompagné de ses parents.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la réservation.
- La direction du camping ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.
- Le versement d'acompte (25% de la valeur du séjour) doit accompagner cette réservation.
- Pour les locations, le solde du montant du séjour devra être obligatoirement acquitté au camping 30 jours avant l'arrivée. Pour les emplacements camping, le solde se paye à l'arrivée. Une quittance de ce règlement sera alors remise.
- Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée (ou durant le séjour), de celui initialement prévu, la correction en sera aussitôt effectuée.
- Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping.
- La réservation est maintenue 24 heures suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, la réservation est rendue nulle et les sommes versées restent acquises au camping.
- Pour une location, la réservation prend effet le jour de votre arrivée à partir de 15h, et se termine le jour du départ avant 10 heures.
- Pour un emplacement, la réservation prend effet le jour de votre arrivée à partir de 12 heures, et se termine le jour du départ avant 12 heures.
- En cas d'annulation moins de deux mois avant la date d'arrivée, l'acompte versé n'est pas remboursé. Si le délai minimum est respecté, l'acompte est remboursé mais avec déduction des frais de dossier. Si l'option d'assurance annulation a été prise, voir les conditions ci-dessous.
- Une réservation est strictement nominative et ne pourra en aucun cas être cédée à un tiers.
- En cas de litige, seul le tribunal du département où est enregistrée la réservation est compétent.
- Tout client doit se charger de faire respecter toutes les prescriptions du règlement intérieur du camping aux personnes résidant avec lui et sous sa responsabilité.
- Le camping se réserve le droit d'utiliser tous supports photographiques où vous pourriez apparaître en vue de ses publications ultérieures.
- L'assurance responsabilité civile est obligatoire.

ASSURANCE ANNULATION

- Un départ anticipé, une arrivée tardive ou une annulation ne donneront lieu à aucun remboursement par le camping lui-même cependant si vous avez souscrit l'assurance annulation se référer au paragraphe suivant. L'assurance annulation: CABINET SART • 61 rue du Port • 33260 LA TESTE DE BUCH • Tél. 05 56 54 32 17 • Fax 05 56 54 60 70 •
- AVANT VOTRE DÉPART, si l'un des événements suivants survient:
 - maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant :
 - vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré),
 - l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles ;
 - décès d'un frère, d'une soeur, d'un beau-frère, d'une belle-soeur;
 - dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence;
 - licenciement économique;
 - accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour.
 - l'obtention après la date de réservation de la location d'un contrat à durée indéterminée.
- VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE
- 20 % du montant de la location en cas d'événement survenant entre la
 - 100 % du montant de la location, en cas d'événement survenant moins

- PENDANT VOTRE SÉJOUR, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraind à interrompre votre séjour,
 - VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.
 - EXCLUSIONS
 - les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs,
 - les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré,
 - le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré,
 - l'accident, la maladie ou le décès
 - survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie,
 - consécutif à un mauvais état de santé chronique,
 - atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si son décès
 - la dépression nerveuse entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours.
- QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?
- Dans les 24 heures, impérativement, avvertir la direction du camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.
 - Aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment :
 - un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie,
 - une copie du décompte de votre régime maladie,
 - un bulletin de décès,